

Département  
du Haut-Rhin

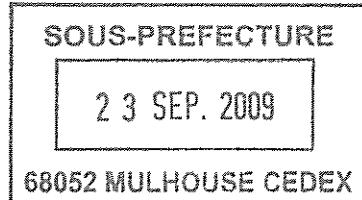
Arrondissement  
de Mulhouse

Commune de BLOTZHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du conseil  
municipal

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 27  
Conseillers présents : 20  
Conseillers absents : 7  
Procurations : 6

Séance du 10 septembre 2009



Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

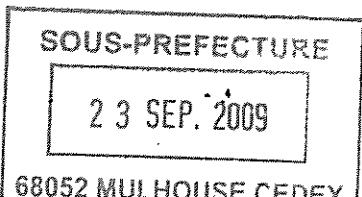
Présents : Mmes & MM. Julien ZIMMERMANN, Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Stefania EHKIRCH, adjoints.

Mmes & MM. Morand OBERDORF, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Audrey GOEPFERT, Maryvonne THUET, Yves MAURER, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Christine LINDER, Marie-Christine PIRON, Christophe SCHLICHT, Loïc DOEBELIN, Yolande WINTZERITH & Marie-Claude JORDAN, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-Marc HAAS, adjoint ; Mmes & MM. Huguette HASSEL, Francis CARNET, Jocelyne LIEBY, Anne MECKER, Pierre HERZOG & Fabien HENGY, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2009  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 5 procurations) et 4 voix contre (dont 2 procurations), approuve le procès-verbal de la séance publique du 9 juillet 2009.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un budget annexe pour la viabilisation du lotissement de la ZAE en vue d'y aménager des terrains destinés à être vendus et décide que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, d'assujettir cette opération à la TVA en autorisant le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale et que le budget annexe est créé à compter du 10 septembre 2009.



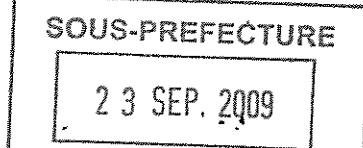
4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis très favorable à la demande de la SAJL, à savoir le renouvellement de son autorisation d'exploiter actuelle, à savoir 200 machines à sous, 4 tables de Texas Hold'Em Poker (jeux de cercle), 8 tables de Roulette Anglaise et 8 tables de Black-Jack (jeux de contrepartie), l'extension de son autorisation d'exploiter en y intégrant 3 tables de Boule, 2 tables de Punto Bunco et 2 tables de Hold'Em Poker (jeux de contrepartie) ainsi que 28 postes/4 tables de Roulette Electroniques et 4 tables de Texas Hold'em Poker (jeux électroniques), le tout pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2015, ainsi que l'autorisation d'ouvrir la partie de la salle de jeux consacrée aux machines à sous à 10 h et celle consacrée aux jeux de tables à 12 h avec ouverture de l'établissement jusqu'à 6 h.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'annuler les effets de la délibération du 28 mai 2009 - point 6 - actant le renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres et approuve la nouvelle composition des membres titulaires (M. Julien ZIMMERMANN, M. Lucien GASSER, Mme Edith BIXEL, M. Yves MAURER et M. Pierre HERZOG) et suppléants (Mme Christine LINDER, M. Loïc DOEBELIN, M. Pierre STOFFELBACH et M. Fabien HENGY) constituant cette CAO.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'étude de sécurisation en traversée d'agglomération confiée à l'ADAUHR, sollicite à ce titre une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et charge le Maire de la signature de tous documents y relatifs.

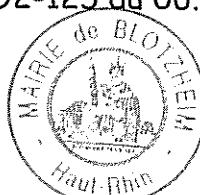
7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'application de pénalités forfaitaires de retard à l'encontre de la société SATD qui, dans le cadre d'un marché de travaux relatif à la rénovation des aires publiques de jeux des Bois Moulés, du parc du Musée, de l'école maternelle Jeanne d'Arc et du Polygone, n'a pas respecté les délais de réalisation prévus contractuellement et charge le Maire de signer tous documents y relatifs.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et l'ouverture d'un nouveau poste d'animateur de 2<sup>ème</sup> classe et charge le Maire de la modification en ce sens du tableau des effectifs et, le moment venu, de la signature des arrêtés individuels correspondants.



9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer, dans le cadre de l'embauche d'un demandeur d'emploi éligible au dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, une convention entre l'Etat et l'employeur et charge le Maire des procédures inhérentes à cette embauche comprenant, entre autres documents, la signature du contrat de travail.
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte, à l'instar de toutes les communes du SIFOREM, de renouveler son adhésion à la démarche P.E.F.C. de certification de la gestion forestière durable pour une nouvelle période de 5 années et autorise le Maire à la signature de tous documents utiles et au mandatement de la contribution correspondante.
11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'alignement de la rue du Steg tel que présenté, charge le Maire de nommer un commissaire enquêteur et de procéder à l'enquête publique préalable à l'approbation définitive de ce plan d'alignement, autorise le Maire à la signature de toutes pièces utiles dans le cadre de cette procédure et à la prise en charge de tous les frais à intervenir, notamment les honoraires du commissaire enquêteur.
12. Le conseil municipal prend note de certains actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été attribuées conformément à la délibération N° 5 du 28 mai 2009.
13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la demande de la société CRYOSTAR, sise à Hésingue, aux fins d'être autorisée à exploiter une unité de fabrication d'équipements cryogéniques.
14. Le conseil municipal prend note que le recueil des actes administratifs (1<sup>er</sup> semestre 2009), le recueil des actes administratifs 2008 du Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue & Environs ainsi que le recueil des actes administratifs et le compte administratif 2008 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.
15. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,  
Jean-Paul MEYER